

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 14 février 2018.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 14 février 2018 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapsal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : M. Bruno Côté (représentant Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : Mme Sylvie Blanchette (représentante Amqui)  
M. Dave Robichaud (représentant Causapsal)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
M. Guillaume Viel, directeur du service de développement

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2018-014                      concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 14 février 2018**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2018-015                      concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2018**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 24 janvier 2018
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service de développement
  - 5.1. MADA - Mise à jour du budget et du contrat de travail de la chargée de projet
  - 5.2. Plan stratégique régional en tourisme - Adoption
  - 5.3. Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène – Suivi
  - 5.4. Désignation des signataires – Fonds locaux d'investissements
6. Communication du service de génie forestier
  - 6.1. Redevances forestières municipales
  - 6.2. Programme de reboisement intensif suite aux récoltes des peuplements dégradés par la TBE
7. Espace de discussion avec le CISSS BSL - Comité local en santé et services sociaux de La Matapédia
8. Réseau Internet sans fil dans les périmètres urbains et téléphonie cellulaire – Diverses résolutions
9. Sûreté du Québec
  - 9.1. Projet « Cadets » - Contribution financière de la MRC
  - 9.2. Augmentation de la facture de la Sûreté du Québec – Projet de résolution
10. Financement d'emprunts – Règlement N<sup>os</sup> 2011-15, 2012-02, 2016-09 et 2016-20
11. Nouveau centre administratif
  - 11.1. Suivi des travaux
  - 11.2. Lien internet haute vitesse – Proposition de TELUS
12. Correspondance
13. Période de questions de l'assistance
14. Autres sujets
  - 14.1. Prochaines rencontres du conseil – Rencontre de travail du 7 mars à 19h30 et séance ordinaire du 14 mars à 19h30

- 14.2. Règlement 2018-01 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection du préfet de novembre 2021 – Avis de motion et présentation du projet de règlement
- 14.3. Sentier international des Appalaches – Résolution d'appui
- 14.4. Rencontre des élus du conseil de la MRC
- 15. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2018**

#### **Résolution CM 2018-016                      concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2018**

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2018. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

### **5. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT**

#### **5.1 MADA - Mise à jour du budget et du contrat de travail de la chargée de projet**

#### **Résolution CM 2018-017                      concernant la mise à jour du budget et du contrat de travail de la chargée de projet MADA**

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu :

1. d'autoriser un investissement de 400 \$ via une appropriation de surplus, soit le montant nécessaire pour respecter le 10% de mise de fonds obligatoire de la MRC de La Matapédia;
2. d'accepter les modifications suivantes au budget Municipalités Amies des Aînés :

<b>REVENUS</b>	<b>Budget 2018 adopté</b>	<b>budget 2018 modifié</b>
Répartition MADA	700 \$	700 \$
Subvention MADA	37 000 \$	41 000 \$
Contributions municipales	11 200 \$	12 600 \$
Appropriation de surplus	0 \$	400 \$
Solde résiduel 2017	20 836 \$	22 179 \$
<b>Total</b>	<b>69 736 \$</b>	<b>76 879 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Salaire	34 402 \$	41 875 \$
Contribution employeur	6 880 \$	7 203 \$
Déplacement	2 750 \$	3 900 \$
Frais administration	2 000 \$	1 000 \$
Frais de repas	400 \$	100 \$
Frais de réunion	500 \$	500 \$
Poste	3 520 \$	3 960 \$
Frais locaux, bureau, etc.	1 300 \$	1 000 \$
Fournitures de bureau	1 220 \$	1 550 \$
Communications / publicités	7 200 \$	8 100 \$
Impression et photocopies	6 700 \$	7 500 \$
Divers (imprévus)	2 864 \$	191 \$
	<b>69 736 \$</b>	<b>76 879 \$</b>

3. de confirmer l'ajout de 9 semaines au contrat de travail de la chargée de projet MADA. Le taux horaire desdites semaines sera indexé en fonction de la politique des relations de travail de la MRC de La Matapédia. La date de fin du nouveau contrat sera le 21 décembre 2018.

Adoptée.

#### **5.2 Plan stratégique régional en tourisme – Adoption**

#### **Résolution CM 2018-018                      concernant l'adoption du plan stratégique régional en tourisme**

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. André Fournier, il est résolu d'adopter le plan stratégique régional en tourisme 2018-2020 de la MRC de La Matapédia pour la mise en œuvre des actions prévues.

Adoptée.

### 5.3 Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène – Suivi

Monsieur Guillaume Viel informe le conseil de la MRC de La Matapédia sur certains sujets relatifs à la corporation (vente de billets journaliers, vente et rachat de terrains, réparation de la remontée mécanique, travaux de mise à niveau de l'hébergement, boutique, resto-pub).

### 5.4 Désignation des signataires – Fonds locaux d'investissements

#### Résolution CM 2018-019                      **concernant les signataires pour les contrats de prêts des fonds locaux**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'autoriser M. Guillaume Viel, directeur du service de développement, Monsieur Mario Lavoie, directeur général ainsi que Madame Chantale Lavoie, préfet à signer tous les documents relatifs à la gestion des fonds locaux (Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS)), incluant les contrats et modifications aux contrats de prêts, à négocier et signer des ententes de paiement, à conclure et signer des ententes de cession de rang sur des garanties de prêts, à entamer les procédures légales appropriées en cas de besoin et à effectuer toute opération de même nature pour assurer une gestion efficiente du portefeuille d'investissement et pour réduire au minimum les pertes potentielles.

Adoptée.

## 6. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE FORESTIER

### 6.1 Redevances forestières municipales

#### Résolution CM 2018-020                      **concernant les redevances forestières municipales**

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le conseil de la MRC autorise le paiement des redevances municipales aux municipalités concernées dès que les organisations œuvrant sur les TPI auront payé les sommes dues à la MRC. La répartition du paiement des redevances est la suivante :

<b>Municipalités</b>	<b>Redevances municipales 2018</b>
Sainte-Marguerite-Marie	6 121,93 \$
Sainte-Florence	4 041,22 \$
Albertville	1 462,64 \$
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	910,39 \$
Sainte-Irène	4 976,31 \$
Amqui	2 259,12 \$
Saint-Alexandre-des-Lacs	2 215,05 \$
Saint-Tharcisius	545,14 \$
Saint-Vianney	9 409,55 \$
Sayabec	10 594,55 \$
Saint-Cléophas	364,50 \$
Saint-Moise	108,76 \$
Saint-Damase	2 004,38 \$
<b>Total</b>	<b>45 013,55 \$</b>

Adoptée.

### 6.2 Programme de reboisement intensif suite aux récoltes des peuplements dégradés par la TBE

#### Résolution CM 2018-021                      **concernant le programme de reboisement intensif suite aux récoltes des peuplements dégradés par la TBE**

Considérant que l'intensité de l'épidémie de la TBE est en augmentation sur le territoire de la MRC de La Matapédia depuis 2012;

Considérant que pour diminuer les effets négatifs de l'épidémie de la TBE, la récolte de bois devra être augmentée ;

Considérant que l'augmentation de la récolte entrainera une augmentation des superficies nécessitant du reboisement;

Considérant que le budget disponible pour effectuer les travaux d'aménagement en forêt privée sera insuffisant pour combler les reboisements supplémentaires et ses entretiens;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu :

1. de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'investir des sommes supplémentaires nécessaires pour les travaux de reboisement et d'entretien découlant de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
2. de transmettre copie de cette résolution à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, au RESAM et à la FPFQ.

Adoptée.

**7. ESPACE DE DISCUSSION AVEC LE CISSS BSL - COMITÉ LOCAL EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA MATAPÉDIA**

**Résolution CM 2018-022                      concernant la demande de création d'un espace de discussion entre le CISSS du Bas-Saint-Laurent et la MRC de La Matapédia**

- Considérant        que La Matapédia a tenu, en 2017, un Forum sur l'avenir des soins de santé et que plus de 200 citoyens ont participé à l'activité et qu'un rapport a été produit dans le cadre du Forum dans lequel on retrouve des recommandations prioritaires pour assurer le maintien des services dans la région;
- Considérant        l'importance de l'enjeu de la santé dans une perspective d'occupation du territoire;
- Considérant        que La Matapédia a un historique d'étroite collaboration avec le réseau de la santé et que la création de cet espace de discussion permettrait de favoriser des échanges soutenus et productifs avec les représentants locaux du CISSS du Bas-Saint-Laurent;
- Considérant        que la MRC souhaite discuter avec le CISSS du Bas-Saint-Laurent concernant les enjeux prioritaires de La Matapédia et que le CISSS du Bas-Saint-Laurent a manifesté de l'ouverture pour créer un espace de discussion à l'échelle d'une MRC;

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. André Fournier, il est résolu :

1. de transmettre au CISSS du Bas-Saint-Laurent la demande de la MRC de La Matapédia afin de créer un espace de discussion portant sur les soins et les installations de santé dans La Matapédia et ce, dès le printemps 2018. À ce titre, les mandats et la composition de ce comité, sous réserve de l'acceptation du CISSS du BSL, répondrait aux attributs suivants :

**Mandats**

- a. transmettre aux représentants locaux désignés par le CISSS BSL, les préoccupations citoyennes de la population;
- b. collaborer activement à la mise en œuvre des recommandations prioritaires soumises par le comité de citoyens vigie santé matapédien découlant du Forum citoyen tenu en février 2017;
- c. assurer le suivi et l'état d'avancement des travaux réalisés, auprès des membres du comité citoyens vigie santé matapédien, au conseil de la MRC et des participants au forum sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia.

**Composition :**

- a. Représentants du réseau de la santé et des services sociaux désignés et mandatés par la direction générale et ayant le pouvoir de répondre des installations de La Matapédia;
- b. Trois représentants désignés et mandatés par la MRC de La Matapédia (dont au moins un élu et un citoyen);
- c. Autre(s) ressource(s) selon les besoins du comité local.

2. de transmettre cette résolution à chacune des municipalités de la MRC de La Matapédia pour appui.

Adoptée.

**8. RÉSEAU INTERNET SANS FIL DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS ET TÉLÉPHONIE CELLULAIRE – DIVERSES RÉOLUTIONS**

**Résolution CM 2018-023                      concernant une demande adressée au gouvernement du Québec pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire et d'Internet haute vitesse dans les municipalités mal desservies**

- Considérant        que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;
- Considérant        que plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;
- Considérant        que la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;
- Considérant        que les réseaux de télécommunications cellulaire et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;
- Considérant        que le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé Québec Branché qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;
- Considérant        que Québec Branché était un programme adapté aux télécommunicateurs.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

2. demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

Adoptée.

**Résolution CM 2018-024                    concernant une demande adressée au gouvernement du Canada pour le financement de projet de développement de téléphonie cellulaire et d'Internet haute vitesse dans les municipalités mal desservies**

- Considérant        que la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;
- Considérant        que la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;
- Considérant        que les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;
- Considérant        que le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant: les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;
- Considérant        que le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;
- Considérant        que par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;
- Considérant        que la Politique réglementaire de télécom et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu que la MRC de La Matapédia demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

Adoptée.

**Résolution CM 2018-025                    concernant l'identification d'un représentant de la MRC pour le projet de Wifi dans les rues des périmètres urbains des municipalités de la MRC n'ayant pas de réseau cellulaire**

- Considérant        que la MRC de Témiscouata a déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;
- Considérant        que l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire;
- Considérant        qu'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;
- Considérant        que la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000\$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;
- Considérant        que la contribution de 385 000\$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes;
- Considérant        que la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia nomme M. Steve Dufour en tant que représentant pour la logistique pour les municipalités qui auront adhéré au projet de réseau Internet Wifi piloté par la MRC de Témiscouata

Adoptée.

## 9. SÛRETÉ DU QUÉBEC

### 9.1 Projet « Cadets » - Contribution financière de la MRC

#### Résolution CM 2018-026                      **concernant la contribution de la MRC au projet « Cadets » de la Sûreté du Québec**

Sur une proposition de M. Jérémie Gagnon, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia participe au projet « Cadets » de la Sûreté du Québec à même le surplus accumulé de la MRC pour un montant de 5 000 \$, conditionnellement à l'implication financière de la MRC de La Mitis au projet.

Adoptée.

### 9.2 Augmentation de la facture de la Sûreté du Québec – Projet de résolution

#### Résolution CM 2018-027                      **concernant la dénonciation de l'augmentation des coûts de la facture de la Sûreté du Québec**

- Considérant que les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;
- Considérant l'annonce du ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, le 20 décembre 2017, à l'effet qu'une aide financière TEMPORAIRE importante (22,8 M\$) permettrait aux municipalités de limiter à environ 3% la hausse de leur facture pour les services de la Sûreté du Québec;
- Considérant que le gouvernement du Québec absorbe temporairement une partie de l'augmentation prévue pour l'année 2018 et certains ajustements rétroactifs, mettant ainsi en perspective que les municipalités assumeront éventuellement 100% de cette augmentation;
- Considérant que dans le cadre des négociations, rien ne laissait présager de telles augmentations;
- Considérant que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;
- Considérant que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;
- Considérant que les municipalités n'ont pas actuellement de levier afin d'assurer un contrôle des coûts des services de la Sûreté du Québec;

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Marc Dumont il est résolu :

1. que le conseil de la MRC de La Matapédia demande au gouvernement du Québec :
  - d'organiser une table de travail avec les représentants de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour échanger sur les méthodes de calcul et de partage des coûts de la Sûreté du Québec;
  - de limiter à 50 % la part à assumer par les municipalités pour les dépenses à qui font l'objet d'un partage avec le gouvernement du Québec;
2. et de transmettre copie de la présente résolution à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et ministre de la Sécurité publique, M. Pascal Bérubé, député de Matapédia Matane, M. Jacques Demers, président de la FQM et M. Alexandre Cusson, président de l'UMQ.

Adoptée.

## 10. FINANCEMENT D'EMPRUNTS – RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 2011-15, 2012-02, 2016-09 ET 2016-20

#### Résolution CM 2018-028                      **concernant un appel d'offres pour le financement d'emprunts – Règlements N<sup>OS</sup> 2011-15, 2012-02, 2016-09 et 2016-20 - Adjudication**

- Considérant que conformément aux règlements d'emprunts numéros 2012-02, 2011-15, 2016-20 et 2016-09, la Municipalité régionale de comté de La Matapédia souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;
- Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Matapédia a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 février 2018, au montant de 2 135 000 \$;
- Considérant que la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

## 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

156 000 \$	1,80000 %	2019
162 000 \$	2,05000 %	2020
165 000 \$	2,25000 %	2021
170 000 \$	2,50000 %	2022
1 482 000 \$	2,55000 %	2023

Prix : 98,54500

Coût réel : 2,86571 %

## 2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

156 000 \$	1,80000 %	2019
162 000 \$	2,05000 %	2020
165 000 \$	2,25000 %	2021
170 000 \$	2,45000 %	2022
1 482 000 \$	2,55000 %	2023

Prix : 98,51200

Coût réel : 2,87032 %

## 3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

156 000 \$	1,90000 %	2019
162 000 \$	2,10000 %	2020
165 000 \$	2,25000 %	2021
170 000 \$	2,45000 %	2022
1 482 000 \$	2,65000 %	2023

Prix : 98,79520

Coût réel : 2,88370 %

Consirérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu unanimement :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. QUE l'émission d'obligations au montant de 2 135 000 \$ de la Municipalité régionale de comté de La Matapédia soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;
3. QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
4. QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
5. QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
6. Que la préfète et le directeur général et secrétaire trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée.

**Résolution CM 2018-029**

**concernant la concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 135 000 \$ qui sera réalisé le 28 février 2018**

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de La Matapédia souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 135 000 \$ qui sera réalisé le 28 février 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2012-02	406 500 \$
2012-02	151 700 \$
2011-15	108 100 \$
2011-15	32 300 \$
2016-20	908 700 \$
2016-20	489 300 \$
2016-09	24 900 \$
2016-09	13 500 \$

- Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;
- Considérant que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2012-02, 2011-15, 2016-20 et 2016-09, la Municipalité régionale de comté de La Matapédia souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;
- Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Matapédia avait le 20 février 2018, un emprunt au montant de 698 600 \$, sur un emprunt original de 1 194 500 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2012-02, 2012-02 et 2011-15;
- Considérant qu'en en date du 20 février 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;
- Considérant que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 28 février 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;
- Considérant que conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2012-02, 2012-02 et 2011-15;

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu unanimement :

1. QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
  - les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 février 2018;
  - les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 février et le 28 août de chaque année;
  - les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
  - les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
  - CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
  - CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
  - CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :  
 CD VALLEE DE LA MATAPEDIA  
 15, RUE DU PONT  
 AMQUI, QC  
 G5J 0E6
  - Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité régionale de comté de La Matapédia, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.
2. QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-02, 2011-15, 2016-20 et 2016-09 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
3. QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 28 février 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2012-02, 2012-02 et 2011-15, soit prolongé de 8 jours.

Adoptée.

## 11. **NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF**

### 11.1 **Suivi des travaux**

Les travaux se déroulent selon l'échéancier prévu; la peinture sera complétée d'ici la fin février, la pose du revêtement extérieur est débutée; la pose des revêtements de plancher débutera en mars. De plus, la CA a autorisé des appels d'offres pour l'acquisition du mobilier, équipements électroniques, sonorisation, salle de pause, etc. Si tout se déroule comme prévu et conditionnellement à la relocalisation de l'infirmerie, nous prévoyons débuter le déménagement le 1<sup>er</sup> juin 2018. La date de transfert du réseau Internet reste à préciser.

### 11.2 **Lien internet haute vitesse – Proposition de TELUS**

#### **Résolution CM 2018-030**                      **concernant la proposition de TELUS pour le lien internet fibre haute vitesse**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu d'approuver la proposition de TELUS pour un lien Internet Fibre 250 MBPS et une adresse IP fixe pour le nouveau centre administratif, au coût de 135.00 \$ par mois, plus taxes, pour un contrat de 60 mois.

Adoptée.



## 12. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux membres du conseil de la MRC. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2018-01-24 : MAMOT
- 2018-01-15 : Municipalité de Sayabec
- 2018-02-07 : CN

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

## 14. AUTRES SUJETS

### 14.1 Prochaines rencontres du conseil – Rencontre de travail du 7 mars à 19h30 et séance ordinaire du 14 mars à 19h30

Le conseil de la MRC tiendra ses prochaines rencontres aux dates suivantes :

- Rencontre de travail du 7 mars à 19h30
- Séance ordinaire du 14 mars à 19h30

### 14.2 Règlement 2018-01 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection du préfet de novembre 2021 – Avis de motion et présentation du projet de règlement

**Avis de motion CM 2018-031**                      **relatif au règlement 2018-01 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection du préfet de novembre 2021**

Avis de motion est donné par M. Jacques Pelletier, voulant qu'à une prochaine séance soit adopté le règlement 2018-01 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection du préfet de novembre 2021.

Monsieur Joël Tremblay, secrétaire adjoint dépose et présente aux membres du conseil de la MRC le projet de règlement 2018-01 concernant la création d'une réserve financière pour l'élection du préfet de novembre 2021.

### 14.3 Sentier international des Appalaches

**Résolution CM 2018-032**                      **concernant une demande d'appui du Sentier international des Appalaches**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'appuyer le Sentier international des Appalaches (SIA-QC) dans le cadre d'une demande d'aide financière adressée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du «Programme de soutien aux installations sportives et récréatives». Cette demande d'aide concerne la réparation et la rénovation de différentes infrastructures du Sentier.

Adoptée.

### 14.4 Rencontre des élus de la MRC

Monsieur Marcel Belzile adresse une demande officielle afin que se tienne la rencontre de réflexion avec les élus du conseil de la MRC. Madame Chantale Lavoie précise qu'elle travaille conjointement avec M. Martin Landry et Nelson Pilote sur le projet (déroulement et financement). La rencontre pourrait se tenir en avril ou mai.

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution CM 2018-033**                      **concernant la levée de la séance ordinaire du 14 février 2018**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gérard Grenier, il est unanimement résolu de lever la séance à 20h55.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint